

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE  
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE  
DU VENDREDI 25 FEVRIER à 20 heures 00**

**Etaient présents :** M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, M. BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON, Mme GOOSSAERT, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO

**Absente excusée :**

Mme Catherine GOOSSAERT donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC

**Secrétaire de séance :** Patrick DONNIO

Ouverture de la séance à 20 heures 07.

Le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2022 est approuvé.

**1-Intervention du service Info Jeunes de Loudéac Communauté afin de présenter le dispositif « Mission argent de poche »**

Suite à la présentation de Madame Nathalie RECORSE du Service Info Jeunes de Loudéac Communauté, le conseil décide de mettre en place le dispositif « argent de poche » pendant les vacances scolaires et d'inscrire au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants.

**2-Organisation du temps de travail / 1607 h à compter du 01/01/2022**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Départemental du CDG 22 du 4 février dernier, le conseil acte le passage au 1607h à compter du 01/01/2022.

**3-Protection Sociale Complémentaire des agents**

Le conseil décide d'adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor, à compter du 01/01/2023.

**4-Programme voirie- marché à bons de commande : attribution du marché**

Suite au classement des offres issu de l'analyse réalisée par le Cabinet SAFEGE, le conseil attribue le marché -programme voirie accord-cadre à bons de commande - travaux de voirie et réseaux divers à l'entreprise Colas.

**5-Création de noms de voies**

Le conseil valide la création des noms de voies suivantes pour le déploiement de la fibre optique :

- CHEMIN DES GRANDES LANDES
- LA BROSSERIE
- ROUTE DE LANGOYER
- LE CHAMP DE SAVOIE

| Numéro de voie | Extension | Libellé                   | Références cadastrales |
|----------------|-----------|---------------------------|------------------------|
| 1              |           | CHEMIN DES GRANDES LANDES | 220275000ZR0109        |
| 2              |           | CHEMIN DES GRANDES LANDES | 220275000ZS0069        |
| 4              |           | CHEMIN DES GRANDES LANDES | 220275000ZS0070        |
| 6              |           | CHEMIN DES GRANDES LANDES | 220275000ZS0075        |
| 8              |           | CHEMIN DES GRANDES LANDES | 220275000ZS0066        |
| 10             |           | CHEMIN DES GRANDES LANDES | 220275000ZR0106        |
| 1              |           | LA BROSSERIE              | 220275000ZI0084        |
| 3              |           | LA BROSSERIE              | 220275000ZI0086        |
| 1              |           | ROUTE DE LANGOYER         | 220275000AA0080        |
| 2              |           | LE CHAMP DE SAVOIE        | 220275000ZV0060        |

## 6-Organisation scolaire sur 4 jours – renouvellement de la dérogation

Le conseil renouvelle la demande de dérogation pour une organisation scolaire sur 4 jours (lundi – mardi – jeudi et vendredi).

## 7-Créances irrecouvrables

Le Conseil autorise le maire à mandater la somme de 4 069,84 € au compte 6541 du budget de la Commune pour 2022 pour mettre fin à la créance correspondante.

## 8-Organisation de l'ALSH 2022 – rémunération de l'équipe d'animation et recrutement

Après présentation du bilan de fonctionnement de l'ALSH 2022, le conseil fixe les dates d'organisation pour 2022 de l'ALSH, soit du vendredi 8 juillet au vendredi 29 juillet (15 jours).

Les rémunérations sont fixées comme suit :

-La rémunération du Directeur est basée sur 10 heures/jour de centre aéré + 35 heures pour la préparation du centre.

Une indemnité kilométrique pour frais de déplacement lui est versée pour ses déplacements liés au centre pendant les 4 semaines d'ALSH. Le directeur utilisant son propre téléphone portable pendant la durée du séjour, le forfait-portable du mois de juillet sera remboursé sur présentation de la facture correspondante.

Le directeur et les moniteurs qui assurent la surveillance des enfants prennent leur repas au restaurant de l'accueil de loisirs.

-Rémunération de l'Animateur BAFA : 9 heures/jour de centre aéré + temps de préparation du centre (2 réunions de 2 h + installation du centre 4 h).

-Rémunération de l'Animateur stagiaire : 4 heures/jour de centre aéré - recrutement pour 15 jours effectifs de centre + temps de préparation du centre (2 réunions de 2 h + installation du centre 4 h).

-En cas de mini-camp ou de nuits trappeurs au centre, un forfait de 3 heures par nuit sera attribué aux animateurs y ayant participé.

La rémunération est calculée à partir de IB 371 - IM 343 (adjoint d'animation), soit 1 607.31 € brut mensuel au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (pour 35 h/sem) + Congés payés.

|                    | Pour 2022                                  |
|--------------------|--|
| Directeur          | 150 heures + 35 heures de préparation + CP |
| Moniteur BAFA      | 135 heures + 8 heures prépa + CP           |
| Moniteur stagiaire | 60 heures + 8 heures prépa + CP            |

Le maire est autorisé à recruter l'équipe d'animation nécessaire au bon déroulement du centre.

## 9-Point sur les investissements 2022

Monsieur Le Maire présente pour information les investissements à prévoir pour 2022 :

| NOUVEAUX TRAVAUX pour 2022                         |                  |
|--|------------------|
| TRAVAUX BATIMENTS                                  | <b>238 050 €</b> |
| Dont Salle polyvalente -Sono+Chambre froide        | 25 450 €         |
| Rénovation foyer social - regroupement 2 logements | 172 600 €        |
| Etude rénovation salle omnisports                  | 10 000 €         |
| Logements locatifs                                 | 20 000 €         |
| Autres bâtiments                                   | 10 000 €         |

|   |                  |
|---|------------------|
| TRAVAUX AMENAGEMENTS - VOIRIE               | <b>340 000 €</b> |
| Programme voirie -marché à bons de commande | 180 000 €        |
| Travaux rue Mandès France                   | 100 000 €        |
| Travaux sécurisation Rue Jean Jaurès        | 10 000 €         |
| Grillage école                              | 30 000 €         |
| Autres travaux voirie divers                | 20 000 €         |

|                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| CREATION LOTISSEMENTS                | <b>70 000 €</b> |
| Pré Ménéil : Rue Jean Moulin/Travaux | 60 000 €        |

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| L'Hermine : Rue du Plessix/MO | 10 000 € |
|-------------------------------|----------|

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>MATERIELS</b>                          | <b>11 500 €</b> |
| Mobilier                                  | 5 000 €         |
| Matériel service technique                | 1 000 €         |
| Jeux plateau                              | 2 500 €         |
| Plantes abords - Création nouveau massifs | 2 000 €         |
| Illuminations Noël                        | 1 000 €         |

s/total nouveaux travaux = **659 550 €**

### **10-Droit de préemption urbain**

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur la parcelle section : AC, numéro 42.

#### Pour informations :

*Les comités locaux de la FNACA du canton de la Chèze se rassembleront à Saint Barnabé le samedi 19 mars à 10h30 pour Commémorer ensemble le Soixantième anniversaire.*

Clôture de la séance : 22 heures 45.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 4 mars 2022.  
A Saint-Barnabé, le 3 mars 2022.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,  
Georges LE FRANC